

République Française
 Arrondissement de CHATEAU-GONTIER
 Département de la Mayenne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LA ROË (53350)

L'an deux mil dix-neuf, six Février à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Roë s'est réuni à la salle de conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHADELAUD Gaétan, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 24 janvier 2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 24 janvier 2019.

Étaient présents : M GERBOIN Emmanuel, Mme GIRET Marie-Paule, Mmes BEASSE Annie, COMBES Marie-Christine, BLAIN Christelle, DERSOIR Annie, Mme ALLEY Sylvie, M CHADELAUD Gaétan et M. PESLERBE Jean-Claude, Mme TRETON Maryline formant la totalité des membres en exercice

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, Maryline TRETON a été élue pour assurer ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2018 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il est adopté à l'unanimité des membres sans observations.

Administration générale

Délibération 2019-01 : Emprunt concernant les travaux d'aménagement du bourg

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré avec les adjoints différentes banques afin de réaliser un emprunt de 260 000€ dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg. Il a reçu les offres ci-dessous, de la part du CREDIT AGRICOLE, la CAISSE DES DEPOTS et du CREDIT MUTUEL.

Emprunt 260 000€	Durée		Taux		Anuité	Frais de dossier
Crédit Agricole	15 ans		1.26%		19 050.12€/an soit 4762.53€/trimestre (1er trimestre à 4489.53€)	260€
	18 ans		1.42%		16 394.48€/an Soit 4098.62€/trimestre (1er trimestre à 3790.95€)	
	20 ans		1.54%		15 129.40€/an Soit 3782.35€/trimestre (1er trimestre à 3448.68€)	
Crédit Mutuel	15 ans	trimestriel	annuel	19 574.60€/an (1.56%) 4861.38€/ trimestre (1.54%)		260€
		1.54%	1.56%			
	20 ans	Trimestriel	annuel	15 717.21€/an (1.88%) 3899.36€/trimestre (1.86%)		
		1.86%	1.88%			
Caisse des dépôts	25 ans	0.51%		15 450€/an (environ) (montant échéance ≠ tous les trimestres)		

Pour rappel, au 06 février 2019, la commune a déjà deux emprunts en cours :

- **Crédit Mutuel** : Se termine le 25 Mars 2020. Reste à rembourser : 13 086.45€.
Soit 2706.14€/trimestre (dernier trimestre à 2705.86€)
- **Caisse des dépôts** : Se termine en 2031. Reste à rembourser : 14 357.20€
Soit 1389.22€/an

Un remboursement anticipé est possible pour le prêt réalisé à la **Caisse des Dépôts**. Le montant global pour celui-ci serait de 14 671.54€.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** de demander au **Crédit Agricole** l'attribution d'un prêt d'un montant de 260 000€, destiné à financer les travaux d'aménagement du bourg, et ce aux conditions suivantes :

Montant : 260 000€
Taux : 1.26%
Durée : 15 ans
Périodicité : Trimestrielle
Frais de dossier : 260€

- **Prend l'engagement** au nom de la Commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
- **Prend l'engagement**, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances ;
- **Confère**, en tant que de besoin, toutes les délégations utiles à Monsieur CHADELAUD Gaétan, Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées ;
- **Décide** de procéder au remboursement anticipé du prêt en cours auprès de la **Caisse des Dépôts**, pour un montant de 14 671.54€.

Délibération 2019-02 : Devis Entreprise Pigeon – Réfection de l'impasse rue Robert D'Arbrissel

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise PIGEON TP LOIRE ANJOU pour la réfection de l'impasse rue Robert D'Arbrissel, s'élevant à 5 306.40€ TTC.

La question posée est d'envisager un bicouche allant jusqu'aux marches des sanitaires extérieurs, afin de répondre à la question d'accessibilité.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes du Pays de Craon prendra à sa charge une partie correspondant aux travaux de réseau opérés par l'entreprise PLANCON BARRIAT.

Pour rappel, la solution rond-point en granit (option) s'élevait à 36 199.80€ TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le devis proposé par l'entreprise **Pigeon**
- **Autorise** Monsieur le Maire à établir et signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

Délibération 2019-03 : Devis Entreprise Pigeon – Aménagement de la place de l'Abbaye

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise PIGEON TP LOIRE ANJOU pour l'aménagement du parvis de l'Abbaye s'élevant à 12 780€ TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le devis proposé par l'entreprise **Pigeon**
- **Autorise** Monsieur le Maire à établir et signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

Délibération 2019-04 : Dispositif « Argent de poche »

Monsieur le Maire donne la parole à Mme BEASSE Annie, adjointe pour exposer le dossier « dispositif argent de poche ». Ce projet concerne les jeunes de 16 à 18 ans révolus habitant sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Craon. Il permet aux jeunes de travailler pendant les vacances et ce, encadrés par les employés communaux, des élus ou des bénévoles. Le C.I.A.S. du Pays de Craon a décidé de reconduire ce dispositif pour l'année 2019.

Pour rappel, l'année dernière aucun jeune n'a participé au dispositif. Si le nombre de jeunes s'avère important, il serait judicieux de solliciter des bénévoles de la commune pour l'encadrement.

Mme BEASSE rappelle que le temps de travail sera effectué sur le mois de juillet et pour une période d'une semaine.

Afin de mettre en place le dispositif « argent de poche » pour l'année 2019, le conseil cherche à connaître le nombre d'enfants concernés par ce dispositif.

Pour information :

Liste des jeunes ayant eu 16 ans en 2018 : BONNIER Lucas, LOUAISIL Florian, TRETON Amandine, TRETON Julien, Dersoir Manon.

Autres jeunes de – de 18ans (pendant la période du dispositif) : BERTRON Malcolm, CHADELAUD Raphaël, LAISIS Benjamin

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Décide** de reconduire le dispositif « argent de poche ».
- **Fixe** le dispositif la semaine du 08 au 13 Juillet 2019
- **Accepte** le versement de 15€ pour 3 heures de travail par jour et par jeune et par virement.
- **Informe** que la commune est couverte par son assurance et que les jeunes devront fournir une attestation de « responsabilité civile ».
- **Donne** pouvoir à Monsieur le maire de signer tout acte, pièce et document se rapportant à ce dossier.

Délibération 2019-05 : Changement de salle club

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un courrier provenant de Monsieur BAILLOT Alain, président du Club. Celui-ci demande le déménagement du lieu de réunions du club depuis la salle communale vers la salle « La Basse-Cour ». Il demande aussi la possibilité de déplacer leur matériel (frigorifère et meuble).

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Accepte** de mettre à disposition du Club la salle de « La Basse-Cour » sous les conditions suivantes :

- Le ménage de la salle, y compris des sanitaires doit être fait à chaque fois que la salle sera utilisée. Le conseil municipal rappelle que le club a la possibilité de prendre le forfait ménage, qui s'élève à 80€)
- Un réfrigérateur est disponible. Il doit être vidé et nettoyé après chaque utilisation.
- La question d'un placard qui serait dédié au club sera envisagée lors des prochains aménagements de la commune

Délibération 2019-06 : Demandes de subventions

Mme Annie BEASSE informe le conseil municipal des demandes reçues des associations pour les subventions 2019. Ci-dessous les décisions prises lors du conseil municipal du 30 Octobre 2018 :

Extrait du compte rendu du Conseil Municipal du 30 Octobre 2018 :

Demandes de subvention

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des demandes reçues des associations pour les subventions 2019 :

Trois courriers de demande de subvention ont été reçus : AFM Téléthon

La Maison de L'Europe

APF – France Handicap

Chambre des Métiers et de l'Artisanat

- AFM Téléthon :

Une subvention sera attribuée au comité des fêtes de Laubrières (Mayenne) qui organise le téléthon. La réponse sera donnée fin de semaine.

- Maison de l'Europe :

La demande de subvention a été refusée, la communauté de commune en versant déjà une.

- APF – France Handicap :

Le conseil municipal a refusé cette demande de subvention

- Chambre des métiers et de l'Artisanat

En attente de noms de jeunes de la commune ou d'entreprise ayant bénéficié d'une aide du service « Centre d'aide à la décision ».

- Anciens combattants de La Roë, Club du 3^{ème} âge de La Roë, Comité des fêtes (en attente de l'élection d'un nouveau bureau), des voix pour un don

Aucune demande de subvention n'a été reçue à ce jour de la part des associations nommées ci-dessus. Les demandes doivent être accompagnées d'un bilan et d'une situation de trésorerie de l'association.

M. Le Maire souhaite que la décision d'organiser ou non une fête communale par le comité des fêtes soit prise rapidement. Il pose également la question de la nécessité ou non de mettre en place les illuminations de fin d'année, compte tenu des travaux dans le bourg.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

- **Décide** d'attribuer ces montants à chaque association et demande à monsieur le Maire d'inscrire ces dépenses au budget 2019 :

ANCIENS COMBATTANTS LA ROE	En attente de demande
CLUB BONNE ENTENTE	150€
PREVENTION ROUTIERE	25€
UDAF	60€
COMITE FETE LAUBRIERES TELETHON	40€

COMITE DES FETES	250€
DES VOIX POUR UN DON	100€
FRANCE ALZHEIMER MAYENNE	25€
ASSOCIATION DES CONJOINTS SURVIVANTS (secteur Craon / St Aignan sur Roë)	25€
SECOURS CATHOLIQUE	25€

- **Demande** à chaque organisme recevant une subvention de fournir un bilan détaillé ainsi qu'une présentation des soldes des différents comptes bancaires qu'il possède. Cette demande est liée à la transparence que la commune doit avoir vis-à-vis de l'utilisation de l'argent public.

Délibération 2019-07 : Chemins – Mayenne Tourisme

Monsieur Jean-Claude PESLERBE présente au conseil municipal un courrier provenant de Mayenne Tourisme concernant le développement du vélotourisme. Mayenne tourisme, conjointement avec le conseil départemental, a proposé un nouveau schéma vélo départemental pouvant s'intégrer au schéma régional. Ce projet touristique a été présenté en commission d'étude du conseil départemental et a reçu un avis favorable, ainsi qu'un accord de principe. L'itinéraire concernant la commune de La Roë, tracé au préalable par Mayenne Tourisme est éligible au schéma régional, sans besoin d'aménagements complémentaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Valide** les tracés réalisés par Mayenne Tourisme

Délibération 2019-08 - Convention fourrière année 2019

Un courrier a été reçu à la mairie concernant la fourrière départementale de la Mayenne. Il est rappelé que la commune se doit d'être équipée d'une fourrière pour y faire séjourner les animaux errants, dans l'attente de leur récupération par leur propriétaire. La fourrière départementale propose une convention.

Le fonctionnement de cette fourrière départementale, sise à Laval, est confié à la Société Protectrice des Animaux qui par délégation de Service Public en assure la gestion.

Le financement est assuré par les communes et le barème défini par une commission tripartite incluant le conseil départemental. Le montant actuel est de 0.33€ par habitant soit $249 * 0.33 = 82.17€$

La S.P.A. s'engage également à mettre en œuvre les moyens dont elle dispose pour héberger, rechercher les propriétaires ainsi qu'à faire procéder aux examens vétérinaires pour les animaux mordeurs ou suspectés de rage pour le compte la commune.

A l'expiration des délais légaux et sans demande particulière de la commune, la S.P.A. transférera les animaux dans son refuge à fin d'une éventuelle adoption ou pour quelques cas rares, procédera à l'euthanasie.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal

- **Autorise** Monsieur le Maire a signé la convention annuelle pour le fonctionnement et la gestion de la fourrière
- **D'inscrire** la dépense de fonctionnement à savoir 0.33€/habitant soit 82.17€ sur le budget principal de 2019.

Anciens locataires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir contacté les anciens locataires du logement situé 2 rue des Marches de Bretagne. Ceux-ci ont explicitement refusé de faire un état des lieux de sortie, et ainsi, de rendre les clés du logement. Ceci empêchant la commune de louer l'appartement à nouveau.

De plus, ils n'ont pas réglé certains mois de loyer (Septembre 2018 et Janvier 2019) et repas de cantine pour leur enfant (septembre).

Questions diverses

- Rencontre avec La banda de Fontaine-Couverte, organisatrice d'un festival de musique le 14 Juillet 2019 (date à fixer)
- Film *Solex dans les prés*
- La presse va informer la population des points de blocages avec l'Architecte des Bâtiments de France dans le cadre des travaux de revitalisation du bourg.
- Début des travaux Jeudi 07 Février 2019
- Départ en retraite de l'agent Joël BOUGUET le 1^{er} Mai 2019. Un recrutement mutualisé avec la commune de Brains-Sur-Les-Marches doit être rapidement envisagé.
- Parcelle : Une rencontre avec Monsieur et Madame MALECOT est prévue afin de régulariser une situation cadastrale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

COMMUNE DE LA ROE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Novembre 2018

N° délibérations	Objet de la délibération	N° page
2019-01	Emprunt concernant les travaux d'aménagement du bourg	1
2019-02	Devis Entreprise Pigeon – Réfection de l'impasse rue Robert D'Arbrissel	2
2019-03	Devis Entreprise Pigeon – Aménagement de la place de l'Abbaye	3
2019-04	Dispositif « Argent de poche »	3
2019-05	Délibération 2019-05 : Changement de salle club	3
2019-06	Demandes de subventions	4
2019-07	Chemins – Mayenne Tourisme	5
2019-08	Convention fourrière année 2019	5

CHADELAUD Gaétan	Maire	
BEASSE Annie	Adjoint	
PESLERBE Jean-Claude	Adjoint	
BLAIN Christelle	Conseiller	
GERBOIN Emmanuel	Conseiller	
ALLEY Sylvie	Conseiller	
GIRET Marie-Paule	Conseiller	
COMBES Marie-Christine	Conseiller	
DERSOIR Annie	Conseiller	
TRETON Maryline	Conseiller	